

#### Conseil provincial

Palais provincial Place Saint-Lambert, 18A 4000 LIEGE N° d'entreprise : 0207.725.104

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

- M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 17h10'.
- M. Irwin GUCKEL et M<sup>me</sup> Anne THANS-DEBRUGE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M<sup>me</sup> le Gouverneur f.f. et M<sup>me</sup> la Directrice générale provinciale assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que 53 membres assistent à la séance.

#### Présents:

M. Mustafa BAGCI (PS), Mme Astrid BASTIN (CDH-CSP), Mme Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPA (PS), Mme Julie CHANSON (ECOLO), M. Thomas CIALONE (MR), Mme Deborah COLOMBINI (PS), M<sup>me</sup> Catharina CRAEN (PTB), M. Alain DECERF (PS), M<sup>me</sup> Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Eva FRANSSEN (ECOLO), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Sandrina GAILLARD (ECOLO), Mme Muriel GERKENS (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), Mme Catherine HAUREGARD (ECOLO), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Catherine LACOMBLE (PTB), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Laurent LÉONARD (PS), M. Eric LOMBA (PS), Mme Valérie LUX (MR), Mme Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Marie MONVILLE (CDH-CSP), Mme Assia MOUKKAS (ECOLO), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Luc NAVET (PTB), M. Michel NEUMANN (CDH-CSP), Mme Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Rafik RASSAA (PTB), M. Jean-François RAVONE (ECOLO), Mme Isabelle SAMEDI (ECOLO), Mme Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), Mme Anne THANS-DEBRUGE (MR), Mme Victoria VANDEBERG (MR).

#### Excusés:

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), M. Roland LÉONARD (PS), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

### 1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

- 1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018.
- 2. Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales à participation provinciale : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des différents Conseils d'administration par cooptation, en remplacement des conseillers provinciaux non réélus aux élections provinciales du 14 octobre 2018.

  (Document 18-19/138) Bureau

- 3. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture » Exercice 2017/Prévisions 2018. (Document 18-19/139) 1ère Commission (Culture Jeunesse Relations avec les territoires, les villes et les communes Sécurité civile Mobilité Relations internationales et institutionnelles Fonds européens Transition numérique)
- Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » Exercice 2017/Prévisions 2018.

   (Document 18-19/142) 5ème Commission (Enseignement Formation Personnel enseignant subventionné et assimilé)
- 5. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 Règlement général.

  (Document 18-19/012) 3ème Commission (Tourisme Finances Administration générale Logement Personnel non-enseignant Économie)
- 6. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

  (Document 18-19/013) 3ème Commission (Tourisme Finances Administration générale Logement Personnel non-enseignant Économie)
- 7. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

  (Possument 18-19 (014) 3ème Commission (Tourisme Finances Administration générale Logement –

(Document 18-19/014) - 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme - Finances - Administration générale - Logement - Personnel non-enseignant - Économie)

- 8. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.
  - (Document 18-19/015) 3ème Commission (Tourisme Finances Administration générale Logement Personnel non-enseignant Économie)
- 9. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

(Document 18-19/016) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)

10. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

(Document 18-19/017) – 3ème Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)

11. Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

(Document 18-19/018) - 3ème Commission (Tourisme - Finances - Administration générale - Logement - Personnel non-enseignant - Économie)

12. Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2019.

(Document 18-19/019) – 2ème Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

13. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 1ère série.

(Document 18-19/020) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)

14. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018.

#### **Séance à huis clos**

- 15. Nomination à titre définitif d'une Directrice dans un emploi définitivement vacant au Centremédico-social provincial I de Verviers.
  - (Document 18-19/109) 5ème Commission (Enseignement Formation Personnel enseignant subventionné et assimilé)

- 16. Nomination à titre définitif d'un Directeur dans un emploi définitivement vacant à l'École polytechnique de Huy.
  - (Document 18-19/110) 5ème Commission (Enseignement Formation Personnel enseignant subventionné et assimilé)
- 17. Nomination à titre définitif d'une Directrice dans un emploi définitivement vacant à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Verviers.
  - (Document 18-19/111) 5ème Commission (Enseignement Formation Personnel enseignant subventionné et assimilé)

# 2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour.

Il rappelle que les travaux du jour sont consacrés à la 2<sup>ème</sup> partie de l'examen des dossiers traditionnels ainsi qu'aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques.

### 3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018 :

#### « Séance publique

- La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.
- La séance est ouverte à 17h05'.
- 54 membres y assistent.
- Madame le Gouverneur f.f. et Madame la Directrice générale provinciale assistent à la séance.
- L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.
- Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2018.
- Monsieur le Président prononce l'éloge funèbre de M. Albert SIMON, ancien Conseiller provincial.
- L'Assemblée prend acte du document 18-19/112.
- L'Assemblée provinciale ouvre le débat sur les documents budgétaires 2019, y compris la note de politique générale. Elle entend les interventions des membres du Conseil provincial parmi lesquelles 4 amendements budgétaires sont déposés.
- L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :

```
- 18-19/022, 023 et 024;

- 18-19/027 et 028;

- 18-19/030 et 031;

- 18-19/033 à 18-19/053;

- 18-19/055 et 056;

- 18-19/058 à 18-19/061;

- 18-19/077 à 18-19/087;

- 18-19/094 à 18-19/102;

- 18-19/104 à 18-19/108;
```

```
18-19/113 à 18-19/115;
18-19/123 à 18-19/127;
18-19/129 à 18-19/134;
18-19/137;
Et enfin le 18-19/140.
```

L'Assemblée adopte les documents :

```
- 18-19/021,

- 18-19/025 et 026;

- 18-19/029;

- 18-19/032;

- 18-19/054 et 057;

- 18-19/062 à 18-19/076;

- 18-19/103;

- 18-19/116 à 18-19/122;

- 18-19/128;

- 18-19/136;

- Et enfin le 18-19/141.
```

- L'Assemblée prend connaissance du document 18-19/135.
- Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2018 est approuvé.
- La séance publique est levée à 19h00'. »

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

#### 4. POINT EN URGENCE

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant une proposition de motion du Conseil provincial de Liège en faveur du maintien du pluralisme éditorial et économique de la presse quotidienne francophone et de l'emploi dans ce secteur en profonde mutation, en particulier au sein des « Éditions de l'Avenir » (document 18-19/143).

Le texte a été déposé sur les bancs des Conseillers.

M. le Président précise que, conformément à l'article 71 du ROI du Conseil provincial, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce lundi 26 novembre, et celui-ci demande à l'Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document ayant soulevé un débat, le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, fait rapport sur celui-ci au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée à l'adopter par CONSENSUS.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne ensuite lecture de ce document.

Mises aux voix sur la notion d'urgence, celle-ci est approuvée à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M<sup>me</sup> Muriel GERKENS, Conseillère provinciale, intervient à la tribune et dépose 2 amendements sur la motion.

M<sup>me</sup> Virginie DEFRANG-FIRKET, MM. Luc LEJEUNE, Alain DECERF, Rafik RASSAA et M<sup>me</sup> Nicole MARÉCHAL, Chefs de groupe, interviennent successivement à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, les propositions d'amendement sont mises aux voix et rejetées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP ;
- Votent contre : le groupe PS et le groupe MR.

Les conclusions du Bureau sont mises aux voix et approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la motion suivante.

#### MOTION DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE EN FAVEUR DU MAINTIEN DU PLURALISME ÉDITORIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE FRANCOPHONE ET DE L'EMPLOI DANS CE SECTEUR EN PROFONDE MUTATION, EN PARTICULIER AU SEIN DES « ÉDITIONS DE L'AVENIR ».

#### Préambule:

Lors du Conseil d'entreprise des « Éditions de l'Avenir » du 23 octobre dernier, la direction a annoncé le lancement d'une procédure Renault en vue d'un licenciement collectif pour 60 équivalents temps plein, soit 25% des effectifs.

Après plusieurs Conseils d'entreprise et d'autres réunions de concertation entre interlocuteurs sociaux, notamment le lundi 12 novembre, la direction a précisé que la restructuration se traduirait par la suppression de 55,5 équivalents temps plein.

Par ailleurs, il fut aussi annoncé l'intention de modifier le format du journal « L'Avenir » vers le modèle « berlinois » afin de pouvoir être imprimé sur les rotatives du Groupe Rossel, ce qui pourrait être considéré comme un rapprochement avec un concurrent.

Si les craintes du personnel se sont légitimement manifestées depuis l'annonce de ces pertes d'emplois, d'autres se sont également faites entendre quant à la qualité du journal réalisé par des effectifs réduits, quant à une éventuelle remise en cause de la nécessaire indépendance rédactionnelle et plus largement quant à une fragilisation du pluralisme de la presse quotidienne francophone.

Chacun conviendra que le secteur de la presse écrite, déjà en difficulté, doit impérativement, depuis quelques années, adapter sa stratégie économique à la révolution numérique et à une nouvelle façon de consommer les multiples produits de communication, sans oublier l'évolution du marché des médias pour les annonceurs.

Ainsi, la situation économique des « Éditions de l'Avenir » est aujourd'hui préoccupante au point de présenter un déficit budgétaire que leur régie publicitaire, dont les recettes ont chuté de 10% semble ne pouvoir combler.

Si la société doit retrouver au plus vite sa position concurrentielle, cela ne devrait pas se concevoir au détriment de l'emploi mais dans une restructuration de son offre, réfléchie entre les interlocuteurs sociaux.

A noter que le Parlement wallon a adopté à l'unanimité le 21 novembre 2018 une motion relative au plan de restructuration des éditions de l'Avenir (document 1213 n°3).

# MOTION DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE CONCERNANT LES « ÉDITIONS DE L'AVENIR ».

**Considérant** que, dans le cadre d'un plan de redéploiement, une procédure Renault a été enclenchée par la direction des « Éditions de l'Avenir » en vue d'un licenciement collectif plongeant le personnel dans l'inquiétude et l'incertitude ;

Considérant que ces pertes d'emplois pourraient toucher une septantaine de familles ;

**Considérant** que les « Éditions de l'Avenir » font partie du Pôle Télécom et Média de Nethys, donc du Groupe Publifin dont la Province de Liège est l'actionnaire historique aux côtés des communes ;

**Considérant** que le Groupe Publifin a aujourd'hui appliqué une partie des recommandations de la commission d'enquête du Parlement wallon, continue d'œuvrer pour plus de gouvernance et de transparence telles que réclamées et poursuit la définition du périmètre d'activité ;

Considérant qu'il convient de maintenir, voire d'intensifier, le dialogue social au sein de l'entreprise ;

**Considérant** que des négociations sont en cours entre la direction des « Éditions de l'Avenir » et les représentants du personnel ;

**Considérant** que le Parlement wallon a adopté à l'unanimité le 21 novembre 2018 une motion relative au plan de restructuration des éditions de l'Avenir ;

**Considérant** que le 30 novembre prochain se tiendra une assemblée générale du Groupe Publifin qui devra notamment évaluer le Plan stratégique 2017-2019 ;

**Considérant** que la délicate situation économique du secteur de la presse écrite en Wallonie et à Bruxelles, confronté à la révolution numérique, peut mettre en péril le pluralisme des opinions proposées aux citoyens et par là l'un des piliers de notre démocratie ;

**Considérant** que tous ces éléments évoqués plus haut sont suffisants pour imposer l'urgence d'une motion du Conseil provincial de Liège à ce propos ;

**Considérant** que la Province de Liège a, à maintes reprises, démontré par le passé, sa volonté de soutenir la presse en général et les journalistes, notamment en soutenant la Maison de la Presse Liège-Luxembourg ou en participant activement aux différentes initiatives mises en œuvre par le monde de la presse ;

**Considérant** que la Province de Liège entend poursuivre ses efforts, durant cette nouvelle législature 2018-2024, pour sensibiliser la population et plus particulièrement les publics jeunes, entre-autres par le biais de son enseignement mais aussi par des actions du Musée de la Vie wallonne, à la liberté de la presse et à l'importance de disposer d'une presse diversifiée garantissant un nécessaire pluralisme.

#### EN CONSEQUENCE, EN SA SEANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018, LE CONSEIL PROVINCIAL:

**Soutient** les travailleurs des « Éditions de l'Avenir » qui luttent avec dignité, depuis le 23 octobre, pour conserver leur emploi et garantir un quotidien de qualité ;

Demande de veiller à préserver l'emploi sans mettre en péril la viabilité du quotidien ;

**Souhaite** vivement que, dans un climat serein et de confiance mutuelle, les négociations entre la direction des « Éditions de l'Avenir » et les représentants des travailleurs se poursuivent et aboutissent rapidement à une solution garantissant à la fois l'emploi, la pérennité de l'outil et le redéploiement de l'entreprise pour réussir la transition numérique ;

**Rappelle** que le groupe Publifin doit dans les prochaines semaines redéfinir son périmètre d'action et dans ce cadre **souhaite** que les centres décisionnels pour la stratégie et la gestion des différentes entités composant le Groupe Publifin soient maintenus sur le territoire de la Province de Liège ;

**Recommande** d'examiner en conséquence les possibilités permettant aux Éditions de l'Avenir de poursuivre leur mission d'information que ce soit par une reprise de celles-ci par un opérateur de presse, par un portage régional temporaire ou tout autre alternative, dans une perspective qui garantisse une présentation de la diversité indispensable en démocratie des titres de presse et de la liberté de leurs équipes rédactionnelles ;

**Réaffirme** son attachement inconditionnel au principe de la liberté de presse et au pluralisme des quotidiens francophones en Wallonie et à Bruxelles ;

**Décide** de communiquer la présente motion à tous les parlementaires, élus sur le territoire de la Province de Liège, aux Bourgmestres des communes actionnaires du Groupe Publifin, aux administrateurs de Publifin, Nethys et des « Éditions de l'Avenir » ainsi que bien entendu aux représentants des travailleurs et à la presse.

En séance à Liège, le 27 novembre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

# 5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 18-19/138 : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DES SOCIÉTÉS INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE : PROPOSITION DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE DE LIÈGE AU SEIN DES DIFFÉRENTS CONSEILS D'ADMINISTRATION PAR COOPTATION, EN REMPLACEMENT DES CONSEILLERS PROVINCIAUX NON RÉÉLUS AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2018.

M. le Président rappelle à l'Assemblée que le document 18-19/138 sera soumis à l'examen du Bureau le jeudi 29 novembre.

Par conséquent, le vote de l'Assemblée sur ce document interviendra le jeudi 29 novembre.

DOCUMENT 18-19/139 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET LA « FONDATION PROVINCE DE LIÈGE POUR L'ART ET LA CULTURE » – EXERCICE 2017/PRÉVISIONS 2018.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 18-19/139 a été soumis à l'examen de la 1ère Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 1<sup>ère</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1ère Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP ;
- S'abstient : le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION**

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2017 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 30 novembre 2017 à la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant du Chef de secteur désigné et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture », ont effectivement été réalisées par celle-ci tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

#### **DÉCIDE**

<u>Article 1<sup>er</sup>.</u> – d'attester que la vérification de la réalisation, pour l'année 2017, des tâches minimales de service public par la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture » sur base du rapport positif émanant du Chef de secteur par application du contrat de gestion conclu entre la fondation ici concernée et la Province de LIEGE le 30 novembre 2017.

<u>Article 2.</u> – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette fondation, par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 27 novembre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.



Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du	
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratij	F
***************************************	

# RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

# I. <u>Identité de l'association</u>

Dénomination sociale statutaire	Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture
Numéro d'entreprise	668513211
Siège social	
Adresse(s) d'activité(s)	15 rue des Croisiers à 4000 Liège
Date de la création	15 rue des Croisiers à 4000 Liège 6 juin 2016
Assujettissement ou non à la T.V.A.	
Téléphone 04 279 53 51	Non assujetti
Adresse	Fax
isabelle.neuray@provincedeliege.be	e-mail : Site internet
Statuts dernière version en possession	d- 1- D' (' ( )

Statuts dernière version en possession de la Direction générale provinciale :

oui <del>non</del>

Si non: exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

#### II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Isabelle Neuray Fonction dans l'association :

Secrétaire au CA, Membre du CA

- Personne(s) rencontrée(s):

Fonction(s) dans l'association:

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
   Dossier non encore déposé (démarche en cours)
- Date d'inspection:
- Eventuellement : Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) : (Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s):

#### III. Responsables:

> Président : Paul-Emile Mottard

Adresse:

Téléphone:

> Secrétaire : Isabelle Neuray ; Trésorier : Anne Gilot ; Délégué(s) à la Gestion

journalière : Isabelle Neuray ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à

préciser) (\*)

Adresse: 157 rue Vivegnis, 4000 Liège

Téléphone: 0473 74 69 52

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(\*): Biffer les mentions inutiles

#### IV. Fonctionnement

### 1) Personnel de l'asbl : SANS

Nombre de personnes e	employées (en équivalent temps plein)
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

#### 2) Cotisations: SANS

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	oui – non oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

#### 3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien -	
superficie – Etablissement)	
Montant annuel des frais fixes:	
assurances, hypothèque, taxes,	
etc.(montant globalisé, détaillé en	
annexe)	
Montant annuel des charges locatives	
(montant globalisé, détaillé en annexe)	

#### 4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

#### 1 MISE EN PLACE DE LA FONDATION

- Les statuts de la fondation ont été publiés au Moniteur belge le 10 janvier 2017.
- Une convention est établie entre la Province de Liège et la commune de Blegny en date du 6 février 2017 afin de mettre à disposition de la Fondation une réserve pour accueillir les premiers dons des premiers donateurs (voir copie de l'avenant en annexe).

Cette réserve s'avère de très petites dimensions et ne peut accueillir que les 300 œuvres données par le couple VANDELOISE-ROUSSEFF.

Cette réserve est donc une solution à court terme puisque l'entièreté de la donation du couple couvrirait une surface triple, voir quadruple. Pas de possibilité non plus d'accueillir les dons d'autres donateurs.

- La réserve a été aménagée à Saive par le Service provincial des Bâtiments. Le travail a été coordonné par l'architecte Isabelle Heuse qui a suivi les instructions de l'artiste Guy Vandeloise.
  - La réserve sera libérée et accessible dès fin août 2017.
- Organisation du déménagement des œuvres des deux artistes vers la caserne de Saive en septembre et octobre 2017.
- Conclusion d'un contrat de gestion avec la Province de Liège signé le 30 novembre 2017.
   (Voir copie en annexe)
- Création d'un logo identifiant la Fondation : le logo symbolise l'alliance entre la Province de Liège et Guy Vandeloise et Juliette Rousseff. S'il manifeste les termes Province de Liège en toutes lettres (utilisant la police de caractère profil propre à la communication de la Province), son sigle rend hommage à ses fondateurs à l'origine de l'initiative. Ses formes et ses couleurs ont été prélevées de l'œuvre des artistes et évoquent, sans l'avoir construit, les initiales de leurs noms de famille. Mais son rendu global est là pour témoigner de son appartenance aux arts plastiques. ©ANNE TRUYERS ATELIER GRAPHIQUE

# <u>2 ORGANISATION (préparatifs) DE L'EXPOSITION VANDELOISE-ROUSSEFF A LA BOVERIE.</u>

Préparation de l'exposition consacrée au couple en février et mars 2018 au Musée de la Boverie :

- établissement d'une convention avec l'Asbl CIAC, gestionnaire du Musée La Boverie;
- choix du graphisme,
- préparation des différents imprimés,
- choix du mode de communication ;
- préparation de la scénographie ;
- choix des œuvres ;
- souscription des assurances ;
- rédaction de différents appels d'offre etc.

Les œuvres présentées au cours de l'exposition appartiennent encore aux artistes.

Elles ont été très peu exposées et pour la plus part, pas du tout.

Pour Juliette Rousseff, la majorité se situe entre 96 et 2017 (la plupart couvre le 21<sup>e</sup> siècle). Beaucoup d'œuvres de grande dimensions (peinture et broderie), deux petites sculptures et une vidéo.

Pour Guy Vandeloise, la période se situe entre 2001 et 2017 : beaucoup de grands formats mais aussi des petits, des installations (« constructions ») et des sculptures.

### JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

### 5) Subventions/subsides provinciaux

Pas de mouvement financier en 2	2016
déjà transmise à la Direction gé copie jointe à transmettre (délai à préciser)	nérale transversale
déjà transmise à la Direction gé copie jointe à transmettre (délai à préciser)	nérale transversale
déjà transmise à l'Administration copie jointe à transmettre (délai à préciser)	on centrale provinciale
BE19 0018 2320 3512 Bnp ParisbaFortis	
Communauté française (DG)	EUR
Région	EUR
Commune	EUR
Autres (= )	EUR
	déjà transmise à la Direction gé copie jointe à transmettre (délai à préciser)  déjà transmise à la Direction gé copie jointe à transmettre (délai à préciser)  déjà transmise à l'Administration copie jointe à transmettre (délai à préciser)  BE19 0018 2320 3512  Bnp ParisbaFortis  Communauté française (DG)  Région Commune

# (\*): <u>JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION</u>

#### V. Projets et remarques

Prévisions budgétaires pour l'année en cours : (2018)

RECETTES		DEPENSES	
Subside Province 2018	100 000	Frais de fonctionnement (accueil dons, déménagement)	10 000
		Location temporaire d'un lieu pour conserver les nouveaux dons	8 000
		Photographie inventaire	20 000
		Matériel d'accrochage	4 000
		Police d'Assurance	3 500
		Frais d'édition (partenariat éditions de la Province)	2 300
		Frais d'impression pour Fondation (papier, cartes de visite,)	700
		Soutien projets divers	5 000
		Préparation exposition début 2019	40 000
		Préparation à l'édition d'un catalogue	8 000
Report subside 2017	40 000	Aménagements de la nouvelle réserve et frais de matériel	35 000
		Création d'un site internet	3 000
*		Frais comptable 2018	2 000
	TOTAL		TOTAL
	140 000€		140 000€

> Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

#### Les objectifs 2018

Création de l'exposition Vandeloise / Rousseff à la Boverie du 23/02 au 1/04 ;

Sortie du catalogue de l'exposition;

Sortie du Livre de Guy Vandeloise, Les voix de l'Art.

Après l'exposition, 2018 sera une année consacrée principalement au développement administratif de la Fondation et affinera son mode de fonctionnement :

- trouver un lieu plus vaste d'accueil de sa collection et organiser sa mise en place et ses possibilités de conservation ;
- Commencer l'inventaire du patrimoine des Vandeloise-Rousseff ;
- Encoder dans le logiciel de gestion de collections TMS, utilisé par la Province de Liège ;
- Passer les actes chez le notaire : pour les biens immobiliers des Vandeloise-Rousseff et aussi une partie de leur patrimoine ;
- Commencer l'inventaire photographique des avoirs des Vandeloise-Rousseff ;

- Imaginer le site internet de la Fondation ;
- Prospecter d'autres donateurs ;

- ...

- Continuer la collaboration avec les Editions de la Province de Liège en éditant un ouvrages consacré aux phrases poétique de Guy Vandeloise ;
- Créer un partenariat ferme avec la Boverie pour une exposition consacrée à la Fondation tous les deux ans ;
- Commencer à réfléchir à la thématique de la prochaine grande exposition et prendre les contacts nécessaires ;
- Créer des partenariats avec des opérateurs culturels en vue de la création d'expositions et de rencontres ;

- ➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège. Transmise(s) le ? / ? / ? - à transmettre (évaluation du délai).
  - Nature de la demande : « Demande de subvention, Exercice 2018 »
  - Date d'introduction : accordé le 6 septembre 2018 (Dossier 2018/06835)
  - Service provincial contacté:

#### CI JOINT LA LETTRE ACCORDANT LA SUBVENTION

#### VI. Indicateurs d'exécution des tâches

#### 1. <u>Indicateurs qualitatifs</u>

#### Concernant la mission d'acquisition : fonds et volume d'œuvres

✓ Le premier fonds, appartenant au couple Vandeloise/Rousseff, est en cours de constitution.

Les œuvres sont déjà choisies par les artistes et doivent faire l'objet d'un travail d'inventaire.

Les actes utiles à réaliser la cession de ce patrimoine mobilier seront en principe reçus par le Notaire Denis GREGOIRE en 2018.

C'est un total de quelque 300 œuvres qui seront ainsi cédées à la Fondation.

- ✓ Des propositions émanant d'autres donateurs et pouvant constituer d'autres fonds distincts sont en cours d'étude.
- √ 4 offres ont été reçues par la Fondation.

#### Concernant sa mission de conservation :

Un espace a été mis à disposition de la Fondation sur le site de la caserne de Saive par la Province elle-même qui a conclu une convention d'occupation à cette fin avec la commune de Blegny.

Une convention de mise à disposition est à l'étude entre la Province de Liège et la Fondation.

Cet espace est provisoire car trop exigu.

En collaboration avec madame Danielle Coune, Directrice des Infrastructures et de l'Environnement, une espace mieux adapté est recherché.

Cette réserve abriterait les avoirs de la Fondation et serait contiguë aux espaces de stockage dont le service Culture a besoin également.

Les « biens culturels » seraient donc gérés dans un espace géographique cohérent.

#### Concernant sa mission de diffusion :

- ✓ Un partenariat avec la Ville de Liège a été établi pour une exposition en 2018 qui aura lieu à la Boverie;
- ✓ Un partenariat s'est développé avec les Editions de la Province de Liège dès 2017 pour préparer la sortie du livre de Guy Vandeloise Les Voies de l'Art, sa profession de foi, début d'année 2018 ;
- ✓ Le partenariat s'est poursuivi avec les Editions de la Province, afin de concrétiser pour février 2018, la publication d'un catalogue dédié à l'exposition en cours de préparation ainsi qu'à la communication du lancement des missions de la nouvelle Fondation.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

Respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux activités de la Fondation : Code de la démocratie locale et de la décentralisation, Code des sociétés (dans ses articles applicables), loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (dans ses dispositions applicables).

Ainsi qu'en attestent les documents joints au rapport d'activités, il apparaît que

- L'ASBL s'est conformée dans le cadre de son fonctionnement à l'ensemble des dispositions légales ou statutaires qui la régissent.
- Les documents à propos desquels une publication est requises ont été publiés, ainsi :
  - ✓ Les statuts signés le 6 juin 2016 ont été approuvé par arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2018
  - √ L'acte constitutif de la Fondation portant ses statuts a été publié au M.B. le 10 janvier 2017.
  - Les comptes 2016 approuvés par le C.A. du 28 juin 2017 ont démontré qu'il n'y avait pas eu de mouvements financiers.
  - ✓ Les comptes 2017 approuvés
  - ✓ La liste des membres du C.A a été déposée au greffe de la division Liège le 5 juillet 2017

Le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales n'a pas d'impact sur le fonctionnement de la Fondation.

# Respect de l'objet social de la Fondation, des dispositions statutaires et du mode de fonctionnement des organes de gestion de celle-ci.

Durant l'exercice 2017, l'ensemble des activités menées par la Fondation ont eu pour seuls objets et objectifs :

- ✓ D'une part, la mise en œuvre d'actes tendant à assurer la conservation d'une partie déjà importante du patrimoine des époux VANDELOISE-ROUSSEFF dont il est incontestable qu'il est le reflet d'une activité artistique significative au sein du dynamisme culturel qui caractérise la province Liège, dans le domaine des arts plastiques.
- ✓ D'autre part, la diffusion d'une autre partie du même patrimoine
  - o par la réalisation de l'ensemble des tâches nécessaires à l'organisation d'une grande exposition à la « Boverie Liège ».
  - o par le biais d'une participation financière importante à l'édition de l'ouvrage « Les voies de l'art » de Mr Guy VANDELOISE qui a l'avantage de consigner la philosophie de l'esprit créateur des époux VANDELOISE-ROUSSEFF dont on sait qu'il doit constituer le fil conducteur de la gestion de leur fonds au sein de la Fondation.

Parallèlement à cela, le Fondation a veillé à se structurer et à améliorer la qualité de sa présentation et de sa représentation de manière à se rendre attrayante pour tout artiste désireux de lui confier la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine de son vivant ou à titre posthume. L'objet social et les dispositions statutaires ont donc été strictement respectés.

# Accomplissement de l'ensemble des formalités comptable, légale et administrative dans les délais impartis;

Les documents joints en annexe au rapport d'activités et le rappel exposé ci-avant des publications légales réalisées attestent du respect de l'ensemble des formalités imposées à la Fondation par la Loi, les statuts ou le contrat de gestion conclu avec la Province de Liège.

#### Respect des objectifs déterminés dans le contrat de gestion ;

En ce qu'elle entreprit durant 2017 :

- ✓ D'une part, d'assurer la conservation d'une partie déjà importante du patrimoine des époux VANDELOISE-ROUSSEFF (300 œuvres) dont il est incontestable qu'il est le reflet d'une activité artistique significative au sein du dynamisme culturel qui caractérise la province Liège, dans le domaine des arts plastiques.
- ✓ D'autre part, la diffusion d'une autre partie du même patrimoine
  - o par la réalisation de l'ensemble des tâches nécessaires à l'organisation d'une grande exposition à la « Boverie Liège ».
  - o par le biais d'une participation financière importante à l'édition de l'ouvrage « Les voies de l'art » de Mr Guy VANDELOISE qui a l'avantage de consigner la philosophie de l'esprit

créateur des époux VANDELOISE-ROUSSEFF dont on sait qu'il doit constituer le fil conducteur de la gestion de leur fonds au sein de la Fondation.

⇒ la fondation a manifestement contribué, par ces actions, à la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés.

Evolution de la qualité de la gestion en ce qui concerne la perception des éventuelles recettes liées aux activités de la fondation.

- ✓ Les activités générées par les activités menées en 2017 n'ont pas généré de recettes.
- ✓ Seule une subvention de 100.000,00 EUR a été sollicitée et obtenue de la Province de Liège afin de couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation.
- ✓ La Fédération Wallonie Bruxelles a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention destinée à financer partiellement pour la réalisation du catalogue de l'exposition VANDELOISE-ROUSSEFF du printemps 2018. Une recette de 500,00 EUR peut être espérée en 2018.

Evolution du degré d'intérêt suscité par les activités de la Fondation auprès des artistes susceptibles d'être concernés ou intéressés par ses activités.

- ✓ L'agence de communication Caracas, spécialisée dans le domaine culturel, a été choisie pour communiquer sur la naissance de la Fondation ainsi que sur l'exposition Guy Vandeloise, Juliette Rousseff à la Boverie. Une conférence de presse a été organisée pour les deux événements, naissance de la Fondation et exposition, le 20 février 2018 et a reçu de nombreux journalistes issus du milieu culturel de notre province mais également plus largement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ L'exposition et l'ouverture de la Fondation a fait l'objet de nombreux articles de presse, différents articles dans la Libre dont un article de fond critique d'art Claude Laurent, dans Flux, dans différents journaux locaux... Une émission radio diffusée sur la Première a été enregistrée à la Boverie et a fait l'apologie des œuvres du couple et de la Fondation. (voir en annexe la revue de presse)
- ✓ Par ailleurs, nous avons été contactés par une petite dizaine d'artistes ou par leur famille, intéressés par un don à la Fondation (Umberto Segati, Rachel Melchior, Josée Picon Gilbert Baibay, Tania Lorandi, Fabienne Guerens, Pierre Cech, Alves Peirera Manuel). Leurs candidatures est d'ailleurs en cours d'étude. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en rencontrer certains et des contacts sont déjà pris pour visiter différents ateliers.

#### Evolution de la qualité des outils utilisés par la Fondation pour atteindre ses buts

Dans le but de réaliser ses buts, la Fondation a, dès les premiers instants de sa création et au départ de rien, pris d'ores et déjà les dispositions utiles pour

- ✓ Disposer du droit d'occuper un immeuble situé dans l'ancienne caserne de SAIVES aux fins d'y entreposer provisoirement et dans un but d'inventaire 300 œuvres appartenant aux époux VANDELOISE-ROUSSEFF.
- ✓ Organiser le déménagement de ces œuvres sur le lieu de conservation précité.
- ✓ Disposer d'un logo et d'une charte graphique identifiant la Fondation : le logo symbolise l'alliance entre la Province de Liège et Guy Vandeloise et Juliette Rousseff. S'il manifeste les termes Province de Liège en toutes lettres (utilisant la police de caractère profil propre à la communication de la Province), son sigle rend hommage à ses fondateurs à l'origine de l'initiative. Ses formes et ses couleurs ont été prélevées de l'œuvre des artistes et évoquent, sans l'avoir construit, les initiales de leurs noms de famille. Mais son rendu global est là pour témoigner de son appartenance aux arts plastiques. ©ANNE TRUYERS ATELIER GRAPHIQUE
- ✓ Organiser une exposition d'envergure à la Boverie en 2018 et permettre ainsi à la Fondation d'être connue de ses publics cibles et reconnues par les professionnels et artistes susceptibles de participation à ses objectifs d'acquisition et/ou de diffusion d'œuvres artistiques significatives au sein du dynamisme culturel qui caractérise la province Liège, dans le domaine des arts plastiques.

# Evolution des contacts, des partenariats et des synergies créés avec les artistes et autres acteurs du secteur des arts plastiques.

- ✓ Il est opportun de rappeler à ce propos que les deux artistes fondateurs de la Fondation participent très activement au fonctionnement de celle-ci tant par leur participation à l'organe de gestion que par la mise en œuvre pratique des activités menées durant cette année 2017.
  - La synergie avec ces deux artistes est donc maximale et optimale.
- ✓ Des rencontres avec d'autres artistes ont lieu ou vont avoir lieu tandis que le modèle de partenariat qui pourrait se mettre en place avec ceux-ci devra bien sûr être défini au cas par cas. Ce sera là une des évolutions attendue en 2018.
- ✓ Dans la foulée de la préparation de l'exposition programmée au printemps 2018 à la Boverie, des partenariats sont à l'étude tant avec Ville de Liège qu'avec, par exemple, la Régie provinciale autonome d'édition de la Province de Liège.

# Evolution qualitative des collections, de leur visibilité, de leur cohérence et de la qualité leur contenu ou de leur présentation.

La proposition des époux VANDELOISE – ROUSSEF consistant à céder leur patrimoine (leurs propres créations, leurs collections d'art contemporain et africain, leur avoirs mobiliers,...) constitue évidemment le point de départ idéal pour assurer la qualité des collections, leur cohérence et une visibilité.

La Fondation a par ailleurs la volonté de se tourner vers l'avenir et aussi vers d'autres donateurs.

Lorsque de nouvelles libéralités émanant d'autres artistes ou collections seront proposées à la Fondation, la pertinence de cette opération, eu égard à son contenu artistique, à sa cohérence et/ou à son lien étroit avec le dynamisme artistique de la province de Liège, sera ainsi systématiquement examinée par l'organe de décision de la Fondation dans le souci du respect de la philosophie générale qui a précisé à sa création.

Au moment d'examiner ces propositions de cession de patrimoine, le C.A. veillera alors à s'adjoindre exceptionnellement des experts occasionnels qui seront chargés de donner un avis et un éclairage à propos de la qualité de l'opération envisagée.

La Fondation veillera donc, grâce à la mise en place de ce processus de sélection, à continuer à développer la qualité des dons.

# Evolution du niveau des encadrements matériel, juridique, artistique et autres dont dispose la Fondation et/ou offerts aux donateurs ou candidats donateurs.

#### - Encadrement matériel.

Un espace situé dans un immeuble inclus dans un ensemble immobilier connus sous la dénomination « ancienne caserne de Saive » a été aménagé par le Service provincial des Bâtiments.

Le travail a été coordonné par l'architecte Isabelle Heuse qui a suivi les instructions de l'artiste Guy Vandeloise.

La réserve sera libérée et accessible dès fin août 2108.

Cette réserve s'avère de très petites dimensions et ne peut accueillir que les 300 œuvres données par le couple VANDELOISE-ROUSSEFF.

Cette réserve est donc une solution à court terme puisque l'entièreté de la donation du couple couvrirait une surface triple, voir quadruple.

Pas de possibilité non plus d'accueillir les dons d'autres donateurs.

D'autres espaces devront donc être trouvés.

#### Encadrement juridique.

La Fondation continue de bénéficier de l'intervention du Notaire Denis GREGOIRE qui sera sollicité en 2018 pour dresser les actes contenant les premières libéralités consenties par les époux VANDELOISE-ROUSSEFF.

La Fondation s'est également les services d'un comptable en la personne de Jean-Paul Hougardy qui est chargé d'assurer la rédaction des documents légaux et leur publication.

- Encadrement artistique.

Au moment d'examiner ces propositions de cession de patrimoine, le C.A. veillera alors à s'adjoindre exceptionnellement des experts occasionnels qui seront chargés de donner un avis et un éclairage à propos de la qualité de l'opération envisagée.

L'identité se ces experts sera précisée le moment venu.

- Encadrement graphique.

©ANNE TRUYERS ATELIER GRAPHIQUE a aidé la Fondation à se doter d'une identité visuelles et graphie.

Encadrement « relation publique »

De manière à assurer une publicité optimale de ses actions, La Fondation a recours aux services de la société de communication « CARACAS ».

Evolution des synergies avec les services provinciaux.

- ✓ Un partenariat fort est établi entre la Fondation et le service Culture de la Province qui est partenaire principal dans la prochaine exposition programmée à la Boverie au printemps 2018.
- ✓ De la même manière, une collaboration très étroite a été mise ne place avec la Régie provinciale autonome d'édition dans le cadre de l'édition de l'ouvrage de Guy VANDELOISE « Les Voies de l'Art ».

Evolution des résultats des démarches de promotion et de communication destinées à diffuser l'existence des activités et le savoir-faire de la Fondation.

L'exposition en préparation va lancer officiellement la Fondation en 2018, ainsi que son catalogue et une campagne de presse organisée en collaboration avec la société de communication Caracas.

Respect des échéanciers divers.

- ✓ Ainsi qu'en atteste les documents joints en annexe, les formalités légales ont été accomplies dans les délais utiles ou imposés.
- ✓ Un retard est constaté dans la réalisation des actes utiles à réaliser une première cession de patrimoine au profit de la Fondation.

Ce retard est justifié par la difficulté et à la lourdeur de la charge d'inventaire des œuvres que les donateurs souhaitent céder.

✓ A l'inverse, la Fondation est dans le timing annoncé en ce qui concerne sa première exposition d'envergure puisque celle-ci est programmée au printemps 2018

Evolution des démarches accomplies pour assurer la mise en œuvre des programmes visant à optimaliser la gestion financière des fonds.

En 2017, aucun fonds n'était détenu par la Fondation puisque les premières libéralités devraient être signées en 2018.

Evolution du contexte général du secteur au sein duquel la Fondation intervient (évolution des lieux de diffusion, évolution des normes en matière de donations- successions d'œuvres d'art,

développement d'activités concurrentes ...) et qui est susceptible d'influencer peu ou prou son fonctionnement actuel ou futur ou son attrait.

- Un partenariat avec la Ville de Liège pour exposer à la Boverie est entamé dès 2018. Si ce dernier se passe positivement, il est question de reconduire ce partenariat et de l'organiser en biennale. Par ailleurs, des contacts sont pris ou seront pris avec d'autres lieux culturels comme le Théâtre de Liège qui gère l'ancienne salle dédiée à l'APIAW, la Chataigneraie, centre d'art contemporain installé à Flémalle, la Société libre de l'Emulation et différents centres culturel comme celui de Marchin, très investi dans le secteur des arts plastiques. Ces partenariats présageraient d'expositions intermédiaires à notre biennale. Des conférences et rencontres font également partie des priorités de la Fondation, ainsi une rencontre à la librairie pax est-elle aussi programmée en 2018 afin de présenter l'ouvrage de Guy Vandeloise, Les voix de l'art.
- Aucune évolution des normes n'est venue depuis la naissance de la Fondation influer sur les modes de transferts de propriété d'œuvres artistiques et/ou de patrimoines mobiliers ou immobiliers.
- A notre connaissance, aucun opérateur ne s'est positionné durant l'année 2017 sur le territoire de référence de la Fondation pour y développer des activités similaires ou semblables à celles de la Fondation.

- 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

#### VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s):

des membres du Conseil d'administration.

du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil

d'administration.

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces

personne(s).

DATE: GL 14 M

, unitein de le Fondation

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

En application des articles 1 et 2 du Contrat de gestion du 30 novembre 2017 conclu entre la Province de Liège et la Fondation Province de Liège pour l' « Art et la Culture », le rapport d'évaluation des tâches et des missions de l'asbl a été effectué.

Les objectifs définis par le Contrat de gestion ont été rencontrés par la mise en place d'actions organisées par la Fondation (voir rapport d'activités).

Sur le plan financier, le compte de résultats exercice 2017 est en équilibre.

La Province de Liège a versé un subside de 100.000€.

Le Budget 2018 est en équilibre, Recette 140.000€ - Dépenses 140.000€.

Une convention a été établie entre la Province de Liège et la Commune de Blegny en date du 6 février 2017, pour la mise à disposition d'un local pour accueillir les premiers dons.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date: 14 novembre 2018

DOCUMENT 18-19/142: RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNÉ », EN ABRÉGÉ « C.P.E.O.N.S. » – EXERCICE 2017/PRÉVISIONS 2018.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 18-19/142 a été soumis à l'examen de la 5ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 5 abstentions.

- M. le Président ouvre la discussion générale.
- M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP ;
- S'abstient : le groupe ECOLO et le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION**

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2017 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 15 décembre 2008 à l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant du Chef de secteur concerné et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

#### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup>. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » a été effectuée pour l'exercice 2017 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant du Chef de secteur par l'application du contrat de gestion conclu entre l'asbl ici concernée et la Province de LIEGE le 15 décembre 2008.

<u>Article 2.</u> – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

<u>Article 3.</u> – d'imposer à l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » la production de :

- la preuve du dépôt des comptes de l'exercice 2017 au Greffe du Tribunal de commerce compétent ;
- la copie de l'acte constatant le dépôt des documents relatifs à la mise à jour de la liste des membres du Conseil d'administration au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

En séance à Liège, le 27 novembre 2018.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

# Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 15/12/2008 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif

#### RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

### I. Identité de l'association

Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subvention	né
4 153 94 085	
Rue des Minimes 87-89 – 1000 BRUXEL	LES
Idem	
16 mars 1965	
Non	
Fax 02 504 09 38	
Site internet www.cpeons.be	
	l'Enseignement Officiel Neutre Subvention 4 153 94 085 Rue des Minimes 87-89 – 1000 BRUXELI Idem 16 mars 1965 Non Fax 02 504 09 38

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui <del>non</del>

Si non: exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

#### II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Roberto GALLUCCIO

Fonction dans l'association : Administrateur délégué

- Personne(s) rencontrée(s)°: Roberto GALLUCCIO

Fonction(s) dans l'association : Administrateur délégué

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) : (Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s):

### III. Responsables:

> Présidente : Annie TAULET, Députée provinciale

Adresse: Delta Hainaut – avenue de Gaulle 102 – 7000 MONS

Téléphone: 065 38 24 71

> Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la

représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (\*) Roberto GALLUCCIO

Adresse: avenue Roi Léopold III 52 – 1780 WEMMEL

Téléphone: 02 460 33 06

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(\*): Biffer les mentions inutiles

### IV. Fonctionnement

# 1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes e	mployées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	3	40.00
ACS	3	
Contrat de remplacement	/	
Chômeur mis au travail	1	
Mis à disposition	1	
Autres	/	
Bénévoles non payés	1	
Mandataire syndical		00000 000
Mandataire provincial	. /	

### 2) Cotisations

Existence ou non	Oui	
Montant annuel	51 374 €	
Membres soumis à la cotisation :	-	
- effectifs:	oui – <del>non</del>	
- adhérents:	oui – <del>non</del>	
Nombre de membres en ordre de cotisation :		
- effectifs:	44	
- adhérents :		

# 3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	/
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	/
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	± 6 250 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	20 105 €

# 4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budge alloué
. Sa succession control contro	11	111	FE COOL OF THE CO.	141 12
	VOIR RAPPO	ORT MORAL 2017		

#### JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

# 5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure  Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		-
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	/	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative	/	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	BE68 0910 0990 4243	
Subsides reçus (année	Communauté française (DG)	/ EUR
précédente)	Région	/ EUR
	ROBION	/ EUR
	00	/ EUR

# (\*): JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

### V. Projets et remarques

	Prévisions	budgétaires	pour l	'année	en	cours	*
--	------------	-------------	--------	--------	----	-------	---

Voir budget 2018

Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement):

Voir Rapport moral 2017

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
   Transmise(s) le / / à transmettre (évaluation du délai).
  - Nature de la demande: "Déclaration de créance"
  - Date d'introduction : (septembre 2017)
  - Service provincial contacté:
     Madame BRODURE-WILLAIN
     Député provincial de la Province de Liège

#### VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

- 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

#### VII. Annexes jointes

Inventaire du dossier (en Annexe a)

Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s):

des membres du Conseil d'administration.

du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil

d'administration.

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces

Tucció

personne(s).

DATE: 09/11/2018 EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de la Direction générale transversale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial)

#### Avis:

En application des articles 20.21 et 22 du contrat de gestion du 15 décembre 2008 établi entre la Province de Liège et l'ASBL « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « CPEONS ASBL », j'ai analysé le Rapport d'évaluation des tâches remis le 12 novembre 2018 par Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué de l'ASBL.

Au regard des éléments fournis, il apparaît que l'ASBL CPEONS a exercé au cours de l'année 2017, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au Contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer les buts qu'elle s'est assignés dans ses statuts et le Contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 15 décembre 2008.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signatures des Chefs de secteur compétent et responsable du service central :

Date: 12/11/2018

Le Directeur général de l'Enseignement et de la Formation,

Salvatore ANZALONE

DOCUMENT 18-19/012 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

DOCUMENT 18-19/013 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES DÉPOTS DE MITRAILLES ET DE VÉHICULES HORS D'USAGE AINSI QUE SUR LES VÉHICULES ISOLÉS HORS D'USAGE.

DOCUMENT 18-19/014 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES.

DOCUMENT 18-19/015 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES PERMIS ET LICENCES DE CHASSE.

DOCUMENT 18-19/016 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, AINSI QUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU DÉCRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

DOCUMENT 18-19/017 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÈGLEMENT RELATIF AUX EXONÉRATIONS EN FAVEUR D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES NOUVELLES.

DOCUMENT 18-19/018 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER.

DOCUMENT 18-19/019 : PROJET DE BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2019.

DOCUMENT 18-19/020 : EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2019 - 1<sup>ERE</sup> SÉRIE.

M. le Président rappelle à l'Assemblée l'article 75, §3 du ROI du Conseil provincial relatif aux amendements budgétaires.

Aussi, il informe l'Assemblée que les 4 amendements déposés lors de la séance du 26 novembre seront renvoyés aux commissions compétentes afin d'y être examinés.

Les membres du Collège provincial interviennent à la tribune pour répondre aux questions relevant de leurs compétences spécifiques :

- M. André DENIS, Député provincial ;
- M. Luc GILLARD, Député provincial Président.

Le vote sur ces neuf documents interviendra le jeudi 29 novembre 2018, après la réponse du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des chefs de groupe.

# 6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procèsverbal de la réunion du 26 novembre 2018.

# 7. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 18h30'.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.